

Victime d'agression nez cassé dévié et 5jours d'ITT

Par cracos, le 04/06/2017 à 00:54

Bonjour,

je vous explique les faits:

Un soir ma copine recoit des sms insistant d'un de ses anciennes connaissances qu'elle remballe depuis longtemps, vu son insistance j'ai réagi et elle m'a laissé répondre je lui ai donc expliqué qu'elle est en couple et de laisser tomber, cependant il a renchéri et on a commencé a s'insulter il m'a demander de venir le lendemain pour s'expliquer si j'étais un homme, c'est ce que je fis.

Nous nous rencontrons et on se met l'un a hauteur de l'autre je lui dis c'est quoi ton probleme? il me met sans répondre un coup de poing violent au niveau du nez et le casse. on continue a se bagarrer et je tombe sur le côté droit de ma tête, a un moment il sort un couteau suisse et se met a me menacer et voulait me poignarder, les gens et ses mis sont intervenus donc chacun est parti de son côté, cependant j'ai appelé la police qui l'a interpellé et j'ai porté plainte contre lui j'ai eu 5 jours d'itt, lui une nuit au poste et un procès en septembre, J'ai le nez cassé et dévié, j'ai du faire ce matin une chirurgie pour le redresser, j'ai passé les 2 premieres semaines a sortir qu'avec des lunettes de soleil pour masquer mon hématome au niveau des deux yeux suite au nez cassé, je ne peux pas avoir d'activité physique ni sexuelle pendant 3 semaines a cause de l'opération aussi on m'a prescrit 4 doliprane par jour pour calmer ma douleur après l'opération, ma copine a dû rester 15 jours chez moi pour m'assister, donc je voudrais savoir en me constituant partie civil combien est ce que je pourrais voir en dommages et intérêts pour prejudice physique morale, esthétique, sexuelle et d'amendement.

Merci beaucoup,

cordialement.

Par Tisuisse, le 04/06/2017 à 06:25

Bonjour,

Comme je vous l'ai écrit sur un autre forum, voyez votre avocat, il connaît les us et coutumes des juges dans ce domaine.

Par cracos, le 04/06/2017 à 18:07

Bonjour, merci pour votre réponse, justement je n'ai pas les moyens d'avancer des frais d'avocat c'est pourquoi je voulais un conseil en ligne, cependant je vais appeler mon assurance responsabilité civile pour voir si j'ai droit à une protection et conseil juridique. Merci quand même

Par **Tisuisse**, le **05/06/2017** à **05:46**

Dans ce cas, vous allez au greffe de votre tribunal et vous demandez à remplir le dossier pour l'aide juridictionnelle et, si vous avez droit à cette aide, la liste des avocats spécialisés qui acceptent cette aide juridictionnelle. Le greffe vous expliquera tout ça.